



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

Plus de 12.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général
76/2020



Bruxelles, le 30 octobre 2020

Comme vous le savez certainement, la pandémie a profondément perturbé toute l'économie dans l'UE, et le secteur des voyages du tourisme – y compris d'affaires - a été particulièrement touché. La quasi-totalité des opérateurs - tant les compagnies aériennes que les hôtels - a mis tout en œuvre pour ne pas devoir rembourser les prestations déjà payées en octroyant des coupons avec une validité variable mais allant le plus souvent jusqu'en décembre 2021. Les premiers remboursements commencent seulement à se faire au compte-goutte depuis la fin septembre (Lufthansa étant une des premières compagnies aériennes à offrir le remboursement en septembre sans délais d'attente de semaines, voire de mois). Par conséquent, il est évident que les règles européennes en matière de remboursements n'ont pas été appliquées, et ce pour des raisons parfaitement légitimes et compréhensibles.

Artion n'a pas échappé au désastre économique ambiant au même titre que tous les autres opérateurs. Contrairement à la plupart des opérateurs du secteur, Artion a toujours promis de procéder aux remboursements demandés. Et l'AIACE n'a eu de cesse d'insister pour que ces remboursements se fassent dans les meilleurs délais. Mais quand il n'y a pas d'argent en caisse, il est impossible d'en dépenser. Les subventions gouvernementales promises de longue date tardent fort à arriver et l'hôtel n'a accepté que maintenant de rembourser l'acompte payé par Artion mais par tranches mensuelles très modestes, vu qu'eux non plus n'ont pas d'argent en caisse en attendant la reprise de la saison touristique.

L'AIACE n'a aucune responsabilité financière dans le contrat qui est passé entre les participants et Artion et il ne saurait donc être question d'une intervention financière de la part de l'AIACE. L'AIACE a exercé son rôle de bon père de famille en insistant de façon répétée auprès d'Artion et a suivi de près les relations d'Artion avec ses sous-traitants et a ainsi fait tout ce qui était en son pouvoir au vu des circonstances.

Par conséquent, en dépit des importants délais, il faut se féliciter qu'Artion tienne finalement parole et procède aux remboursements, ce qu'ils ont commencé à faire il y a deux semaines et continueront à le faire au fur et à mesure des disponibilités financières.

Didier HESPEL

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise : 0408999411